

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-NATHALENE DU 11 OCTOBRE 2018**

**Etaient présents** : Jean-Michel PERUSIN - Jean-François MARTINET - Brigitte AUDOUARD - Frédéric TACHE - Chantal DESPLAT - Catherine COMBROUX – Dominique CHEYROU – Monica DUBOST – Serge KOLESNIKOFF – Alexandre COUDERC – Bertrand ROUQUIE.

**Absents excusés** : Nathalie CHAPOULIE – Francis PAPONIE - Aurélie MERCIER.

oooooooooooooooooooooooooooo

## **DELIBERATION MODIFICATION STATUTS CCSPN SUITE AU TRANSFERT DES COMPETENCES PETITE ENFANCE ET JEUNESSE A LA CCSPN AU 01/01/19**

Mr le Maire indique au Conseil que la compétence PETITE ENFANCE ET JEUNESSE sera reprise par la Communauté de Communes de SARLAT Périgord Noir, notamment pour le CLSH LE RATZ HAUT à SARLAT, la micro crèche de PROISSANS, la Maison de la Petite Enfance du Plantier et le CENTRE DE LOISIRS de SAINTE-NATHALENE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts qui en découle et dit que le transfert de compétences du CLSH de STE NATHALENE à la CCSPN prendra effet au 01/01/19.

## **DELIBERATION NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE A LA DEMISSION DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VITRAC**

Le Maire informe le conseil que la démission de l'ensemble des élus du conseil municipal de la commune de VITRAC entraîne la modification de la composition du conseil communautaire et l'adoption d'un nouvel accord local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la nouvelle répartition des membres du bureau communautaire (fixée à 37) dans l'attente de nouvelles élections du conseil municipal de VITRAC.

## **RAPPORT ACOUSTIQUE DE MR BEYNE**

Mr BEYNE (APB ACOUSTIQUE) a présenté aux élus le 09/10/18 son rapport de synthèse des mesures acoustiques avec bruit amplifié des campings. Les 4 campings seront convoqués en mairie afin qu'un rapport personnalisé leur soit remis par Mr BEYNE d'ici environ 1 mois.

## **POINT AMENAGEMENT POUBELLES – CONVENTION / DELIBERATION**

Une convention est signée avec le SICTOM concernant l'aménagement des bornes suivantes :

Lieu	Type de borne	Quantité	Réf cadastrale	Année de réalisation
Cimetière	Bornes semi-enterrées	30M+ 3CS+ 2V		2018
La Bouyssonnie	Bornes aériennes	10M+ 1CS+ 1V		2018

<b>Bessagnet</b>	Bornes aériennes	2OM+ 2CS+ 1V		2018
<b>Les Mathevies</b>	Bornes aériennes	2OM+ 2CS+ 1V		2018

OM = ordures ménagères, CS = collecte sélective et papiers journaux magazines, V = verre

Le coût du marché de génie civil, pris en charge dans le cadre de la présente convention, sera réparti comme suit :

- 50% sera facturé à la commune
- 50% sera facturé au SICTOM

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire adhérer la commune au groupement de commandes pour réaliser des espaces de pré-collectes des déchets afin d'y installer des bornes aériennes, semi-enterrées ou enterrées, dont le SICTOM est le coordonnateur.

### **POINT SUR LES SUBVENTIONS PROJETS**

Un récapitulatif est remis aux membres du conseil municipal concernant les subventions demandées auprès du Conseil Départemental – de l'Etat - de la CAF et de CERTINERGY (prime CEE) sur les projets suivants :

- Extension du CLSH de STE-NATHALENE (en cours)
- Mise aux normes thermique et phonique salle des fêtes et école (en cours)
- Travaux d'aménagement du centre-bourg (sécurisation et valorisation du bourg – 1<sup>ère</sup> tranche) – l'appel d'offres concernant le relevé topographique a été lancé
- Aménagement de la traverse (RD47) – 2<sup>ème</sup> tranche – Projet à venir
- Valoriser et sécuriser les espaces publics (aménagement poubelles) – en cours

### **PROJET DE FINANCEMENT DES VITRAUX DE L'EGLISE**

Le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'engager la **restauration, la protection et la mise en valeur** des vitraux de l'église de SAINTE-NATHALENE, dont la collectivité est propriétaire. Un devis a été demandé à la SARL MARTIN à NONTRON d'un montant de 9 382,92 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce devis.

Parallèlement, Le Maire suggère qu'il serait judicieux de lancer un appel aux dons de particuliers sous le contrôle de la perception afin d'aider au financement de ce projet. Il appartiendra au comptable public qui a reçu les dons d'établir les reçus fiscaux conformément au modèle prévu par l'arrêté du 25/10/2000.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement d'un appel aux dons.

Par ailleurs, le conseil souhaite commémorer la restauration de l'église de STE-NATHALENE en inaugurant une plaque commémorative en hommage à Mr GALLIENNE. Cette inauguration est programmée pour le 1<sup>er</sup> juin 2019 avec notamment exposition de photos, spectacle animé par l'association ENEART, concert de l'association TERRE DE CULTURE.

## **POINT SUR LES ARTICLES DU PETIT NADALENOIS**

Les articles sont en cours d'élaboration.

## **UTILISATION DE L'OCCUPATION DE LA SALLE DES FETES AU 01/01/19**

Aucun consensus n'ayant pu aboutir au sein des membres du conseil, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## **QUESTION DIVERSES**

- Le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) suit son cours ; il y a lieu de réfléchir actuellement à répertorier les bâtiments concernés par un changement de destination
- Le projet d'adressage de la commune suit son cours en collaboration avec l'ATD (agence technique départementale) de la Dordogne (une subvention peut être sollicitée au titre du FEC – fonds d'équipement des communes – auprès du Conseil Départemental : il faut passer une convention et une commande groupée avec l'ATD)
- Deux agents recenseurs sont à recruter dans le cadre de l'enquête de recensement de la population qui aura lieu du 17/01/19 au 16/02/19

oooooooo

La date du prochain conseil n'a pas été déterminée.